

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

*Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement Occitanie*

Montpellier, le **30 JUIN 2017**

*Direction Énergie Connaissance  
Département Autorité Environnementale  
Division Évaluation Environnementale Est*

**Le Préfet de la Région Occitanie**

à

**Réf. Chr :**  
**Nos réf. :** 2017-005114  
**Affaire suivie par :** Isabelle AUSCHER  
Isabelle.AUSCHER@developpement-durable.gouv.fr  
**Tél.** 04 34 46 66 85 – **Fax :** 04 67 15 68 12

**DREAL** Direction écologie  
Division milieux marins et côtiers

**Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale**

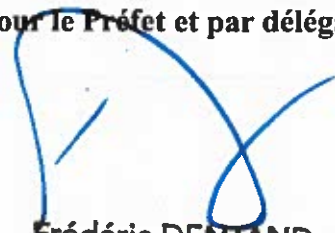
**projet de déploiement de l'ouvrage atténuateur de houle sur le lido de Sète (34)  
déposé par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau.**

Par courrier reçu le **27 avril 2017**, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier de déploiement de l'ouvrage atténuateur de houle sur le lido de Sète (34) déposé par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prend la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

**Pour le Préfet et par délégation,**



**Frédéric DENTAND**  
Directeur Adjoint